Cuivre, le sénat approuve le texte de loi sur la taxation des gros producteurs

**Le sénat a approuvé mercredi 10 mai le texte de loi sur la revalorisation des taxes minières. Ce dernier a été transmis à la chambre basse pour un vote final, qui pourrait intervenir cette semaine. Cette loi vise à taxer davantage les gros producteurs de cuivre.**

Le Chili est, pour mémoire, le premier producteur mondial de cuivre. Le gouvernement a trouvé un accord avec le sénat pour abaisser à 46,5%, au lieu de 47% précédemment, la taxe destinée aux producteurs produisant plus de 80.000 tonnes de cuivre par an, et à 45,5% pour ceux produisant entre 50.000 et 80.000 tonnes. La taxe initiale avait été fixée à 50%, mais elle a été longuement débattue sur le plan législatif (chambre haute et basse) et contestée par  l’industrie minière.

Le projet de loi inclut également une taxe ad valorem de 1 % sur les ventes de cuivre des producteurs dont les ventes excèdent 50.000 tonnes de cuivre, ainsi qu'une taxe allant de 8 % à 26 %, basée sur la marge d'exploitation du producteur.

La Sonami (Société nationale des mines du Chili) a récemment pointé que, même avec les ajustements apportés à la proposition initiale, la charge fiscale totale du projet de loi pour le secteur reste plus élevée que dans les pays concurrents.